



Jacques FLATIN  
Président  
Tél. 07 61 18 49 01  
Email : [jacques.flatin@gmail.com](mailto:jacques.flatin@gmail.com)

## INFO DECEMBRE 2017

### LE MOT DU PRESIDENT

Depuis la fin de saison beaucoup de travail a été effectué tant par les membres de votre Bureau que par celui de notre Fédération.

Vous avez pu lire sur le site de la Fédération les nouvelles importantes <http://www.fnppsf.fr> :  
Tout d'abord lors des Assises de la mer où une avancée sur les quotas de pêche au bar, la reconnaissance du poids économique de notre loisir ont été débattues et reconnues par divers hommes politiques.  
La création du « comité du nautisme et de la plaisance » dont le Président Jean KIFFER a été nommé Vice-Président en charge des « Usagers ».  
Des informations sur la lutte contre la pêche électrique.  
Le lancement d'une grande pétition organisée par l'EEA (Agence Européenne pour l'Environnement) pour lutter contre les mesures de l'Union Européenne sur la pêche au bar au Nord du 48 ème parallèle.  
Vous trouverez cette pétition en ligne sur le site de la FNPP. Je vous invite à la signer et à la faire signer par tous vos amis férus de votre passion.

Les membres du Bureau de l'AMP ont travaillé sur les prochaines Puces de la mer et ont commencé la recherche de nouveaux exposants. Je profite de cet instant pour vous demander de nous mettre en relation avec des exposants potentiels, des animations en rapport avec notre activité que vous pourriez connaître ou avoir entendu parlé.  
Je vous rappelle que les Puces 2018 se dérouleront les 9 et 10 juin prochain sur le parking du Maupas.

La recherche du traiteur pour la choucroute de la mer a été effectuée.

Un projet de relooking de notre local est en cours d'élaboration. Il sera terminé pour le début de la prochaine saison.

Enfin nous travaillons sur la mise en place d'un stage pour permettre aux adhérents qui le souhaitent de passer le permis hauturier. Il s'agirait d'une formation effectuée à La Tranche, uniquement pour les membres de notre Association (cession de 8 à 12 personnes).  
Deux formules sont à l'étude. Deux jours sur un week end ou une soirée par semaine sur plusieurs semaines à un tarif préférentiel.  
Je me tiens à la disposition de chacun pour donner plus de détails. Il ne faut pas hésiter à me contacter.  
Si plusieurs adhérents déjà titulaire ou futur titulaire de ce permis hauturier permettant de naviguer au-delà des 6 Miles, se manifestaient nous pourrions envisager de doter l'AMP du matériel de sécurité nécessaire à cette navigation afin de mutualiser les coûts. Nous pourrions envisager une mise à disposition pour un coût très modique accompagné d'une caution restitué contre la remise du matériel en parfait état.

Durant le mois de novembre s'est tenu en mairie le Conseil annuel des mouillages. Francis BALLEET représentait l'AMP. Il vous en fera un résumé dans les lignes qui suivent.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noel.  
Bien amicalement.

Jacques FLATIN  
07 61 18 49 01

### **LE MOT DE FRANCIS**

Le 17 novembre, s'est déroulé à la mairie, le Conseil annuel des mouillages auquel j'ai eu le plaisir d'assister. Étaient présents Jacques Flatin en tant que conseiller municipal, le capitaine, deux représentants de la DDTM, les services techniques, le capitaine, Vendée Marine, Marine services et le CNT.

Les discussions se sont déroulées dans un esprit constructif où chacun a pu s'exprimer. Monsieur le Maire s'est joint à nous en fin de réunion et est intervenu. Il s'est plus particulièrement adressé aux gens de la DDTM pour leur signifier ses interrogations voire son mécontentement du traitement qui était réservé au Sud Vendée quant aux protections littorale et humaine.

Les sujets les plus importants qui ont été abordés concernaient entre autre : les difficultés rencontrées dans l'utilisation des annexes et de la navette, les problèmes récurrents de désensablage de La zone de mouillage provoquant l'apparition de cailloux et enfin La législation concernant les mouillages, en général.

Deux décisions importantes ont été prises : l'une concerne le port du gilet de sauvetage lors du transfert en navette, chaque passager devra utiliser son propre gilet. Cela évitera d'avoir des gilets empilés et souillés dans le fond de la navette, ce qui peut être dangereux et garantira une meilleure sécurité lors des transbordements navette/bateau. La seconde concerne la mise en œuvre de travaux pour sécuriser l'embarquement au niveau du ponton et qui devraient nous faciliter les choses la saison prochaine. Le capitaine nous a annoncé le transport de 4285 plaisanciers par la navette durant la saison 2017.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'année.  
Bien amicalement

Francis Ballet,